

Dernière modification le 30/09/15 par DAT/AES¹.

Les « Profils Genre Pays » ont pour objectif d'appuyer les équipes (siège et agences) à développer un dialogue et faciliter la mise en réseau avec nos partenaires dans les pays sur la question de l'intégration du genre dans les opérations de développement. Ces fiches ne sont pas exhaustives, mais se concentrent en priorité sur les secteurs d'intervention de la coopération française dans chaque pays, à savoir pour Haïti: l'appui à la reconstruction suite au séisme de 2010 et le développement territorial, le secteur d'éducation et de la formation professionnelle, et celui de la santé. Elles sont pensées comme un outil dynamique amené à évoluer avec la participation de l'agence, à même de combler des lacunes (surlignées en jaune dans le document) ou apporter des informations supplémentaires.

CONTEXTE

Enjeux de genre et indicateurs clés en lien avec les secteurs d'intervention de l'AFD

(situation genre avant Ouragan)

Appui à la reconstruction et développement territorial

- Les femmes, qui représentent 52% de la population haïtienne et plus de la moitié de la population active, ont joué un rôle majeur dans la gestion du séisme destructeur de 2010 et dans la reconstruction (PNUD). 61% des femmes sont économiquement actives par rapport à 71% des hommes (population âgée de 15 ans et plus ; 2013, Banque Mondiale). Alors que 47% des hommes actifs travaillent dans le secteur agricole, 86,5% des femmes actives travaillent dans le secteur non-agricole : 86,3% des femmes ayant un emploi rémunéré travaillent à leur compte ou pour leur famille, 75% travaillent dans le secteur informel (contre 39% des hommes). L'accès des femmes à un emploi sécurisé et décent demeure un défi, de même que leur accès aux instances décisionnelles.
- D'après UNIFEM 43% des foyers ont à leur tête une femme. Ce chiffre pourrait avoir augmenté suite au séisme, des femmes ayant accueilli chez elles des enfants d'autres foyers. 80% de ces foyers monoparentaux souffrent de la pauvreté. En milieu urbain, 65 à 70% des femmes vivent sous le seuil de pauvreté (MCFDF)

Secteurs sociaux

Education et formation professionnelle

- Lancé en 2011, le Programme de scolarisation universelle, gratuite et obligatoire (Psugo) entend répondre à la crise du système éducatif haïtien (selon l'UNICEF, 80% des écoles sont privées, près d'un tiers des enfants âgés de 6 à 12 ans ne sont pas scolarisés et moins de 2% des enfants finissent leurs études secondaires) mais il est controversé en raison de fraudes et de l'insuffisante réflexion sur la qualité du corps enseignant. Psugo n'est pas sensible au genre. La parité des sexes dans l'enseignement primaire et secondaire est atteinte mais l'accès des femmes à l'enseignement supérieur est encore plus marginal que celui des hommes (3,4% des femmes, 4,8% des hommes ; PNUD, 2012). Par ailleurs, le décrochage scolaire des filles lié aux grossesses précoces et à l'inégale répartition des tâches ménagères, ainsi que les discriminations au sein de l'école (moindre attention accordée aux filles, manuels contribuant à véhiculer des stéréotypes...) restent des sujets peu abordés.
- Cernant l'accès à l'éducation il faut noter cependant que le premier facteur discriminatoire est le niveau économique et non le sexe.

Santé

- L'accès aux méthodes contraceptives et aux soins prénataux et maternels est un défi majeur de santé publique en Haïti.
- Le taux de fertilité décroît progressivement mais reste élevé (3,15 enfants par femme en 2013 selon la Banque mondiale). Quant au taux d'adolescentes de 15-19 ans enceintes ou déjà mères, il stagne depuis plusieurs années à 14% -soit une jeune fille sur 7. Outre l'accroissement des risques sanitaires pour la mère et l'enfant, ces grossesses précoces impactent négativement la scolarisation des jeunes filles.
 - Seules 35% des femmes mariées ou en union utilisent une quelconque méthode contraceptive (la moyenne mondiale des pays en développement est de 62%). Parmi ces femmes, 31% choisissent une méthode moderne de contraception. 57% des filles de 15-19 ans déclarent avoir des besoins non satisfaits en matière de planification familiale (PNUD).
 - Le taux de mortalité maternelle a fortement baissé depuis 1990 mais il reste largement supérieur à la moyenne du continent, avec 350 décès pour 100 000 femmes (PNUD). Près des deux tiers des accouchements se font sans la présence de personnel qualifié en obstétrique, et les avortements clandestins se font le plus souvent dans des conditions mettant en danger la santé de la mère. La mortalité infantile chez les enfants de moins de 1 an est de 59 décès pour 1000 naissances vivantes, soit un niveau largement supérieur à la moyenne dans la zone Amérique latine et Caraïbes.

¹ Merci de mettre ces données à jour à la suite de chaque modification. Pour suggérer des modifications contacter genre@afd.fr

- Haïti est un des pays au monde les plus sévèrement touchés par l'épidémie de VIH/sida (1,9% des plus de 15 ans sont séropositifs). Parmi les 140 000 adultes atteints, on dénombre 79 000 femmes et 51 000 hommes (estimations ONUSIDA). Les femmes sont particulièrement vulnérables, pour des raisons à la fois biologiques, culturelles et socio-économiques ([OMS](#)).

- La violence sexuelle vis-à-vis des femmes et des filles en Haïti est préoccupante, et a connu une augmentation dans la période qui a suivi le séisme de 2010 (agressions sexuelles dans les camps de déplacés). La violence conjugale affecte près d'un quart des femmes haïtiennes (PNUD, 2012). Des difficultés pour porter plainte (culpabilisation des victimes de viol, risque d'agression par des policiers...) entravent le processus de justice et de reconstruction des victimes.

Les enfants des rues et les enfants travaillant comme domestiques constituent une autre population particulièrement vulnérable aux violences sexuelles et, de manière corollaire, à l'infection par le VIH. Parmi les enfants des rues, l'UNICEF estime que 7% des garçons et 18% des filles sont séropositifs.

Migrations

- La diaspora haïtienne compte près de 2 millions de personnes, établies principalement aux Etats-Unis et au Canada. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes parmi les migrants (respectivement 54 et 46%). D'après la Banque mondiale les transferts de devises représentent un quart du PIB haïtien (un tiers si l'on inclut les transactions informelles). Les femmes migrantes se retrouvent dans une situation d'insécurité accrue : certaines se font violer ou battre par les passeurs.

Législation

- Ratification de la **Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes** en 1981 et de la **Convention interaméricaine pour la prévention, la sanction et l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes** (convention dite « Belem do Para ») en 1996.

- Article 18 de la Convention de 1987 : reconnaît l'égalité de tous les citoyens, hommes et femmes

- Décret du 6 juillet 2005 : par ce décret, le viol est reconnu comme un crime contre la personne et non plus comme un crime « contre l'honneur ».

- L'avortement est illégal en Haïti, même dans le cas d'un danger mortel pour la mère, d'un viol ou de malformations du fœtus. L'article 262 du Code pénal punit la femme qui se fait avorter ainsi que les personnes qui l'ont aidée ou assistée.

- Loi de 2012 sur la paternité responsable et la filiation : cette loi abolit la distinction entre les différents types de filiations (« adultérines », « naturelles »...) et protège ainsi les enfants et leurs mères.

- Loi de 2009 sur le travail domestique : cette loi, qui régleme un secteur qui emploie principalement des femmes, peut être considérée comme une première avancée, bien qu'elle soit lacunaire sur la question des salaires

- Article 17.1 (amendé en 2012) de la Constitution de 1987 : assure un quota d'au moins 30% de femmes « à tous les niveaux de la vie nationale, notamment dans les services publics »

Un avant-projet de loi-cadre sur les violences faites aux femmes a été finalisé par le Ministère à la condition féminine en 2014. La future loi prévoit de renforcer les peines pour les agresseurs mais également d'accorder des exemptions fiscales aux entreprises et entités promouvant l'emploi et la réinsertion des femmes victimes de violences.

Stratégies nationales (globales, sectorielles, spécifiques sur le genre)

Il existe un Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes depuis 1994. Celui-ci coordonne depuis 2014 une **Table Thématique Genre** (TTG) qui a pour mission d'intégrer le genre dans la mise en œuvre du [Plan Stratégique de Développement d'Haïti](#) (PSDH). La TTG comporte des membres de différents ministères, de l'Institut Haïtien de Statistiques et d'Informatique, des agences onusiennes, du secteur privé... Elle se réunit tous les trois mois.

- **Stratégie nationale « genre et élections »** : face au constat de la très faible présence féminine au sein des institutions de prises de décision (4,2% ; le taux le plus bas des Caraïbes), le Conseil électoral provisoire a adopté cette stratégie en 2015, dont l'objectif est de favoriser la participation politique des femmes à tous les stades du processus électoral (en tant qu'électrices, candidates, membres de la société civile...).

- **Plan National de Lutte Contre les Violences Faites aux Femmes 2012-2016** : ce plan fait suite à un [premier plan](#) qui a été mis en œuvre de 2006 à 2011.

- **Plan stratégique national de santé de la reproduction et planification familiale (2013-2016)** : élaboré par le ministère de la santé publique et de la population en collaboration avec USAID, UNICEF, OMS et UNFPA, ce plan vise à mettre en œuvre les engagements pris par le gouvernement haïtien en septembre 2010 au sommet de New York consacré à la

réduction de la mortalité maternelle, dans le cadre des OMD 4 et 5.

- Programme « **Ti Manman Cheri** » (« maman chérie » en créole) lancé en 2012. Il vise, selon le premier ministre, à « l'amélioration des conditions de vie des familles vivant dans l'extrême pauvreté ». Pour cela, des bourses sont octroyées aux mères ayant des jeunes enfants à l'école.
- **Plan d'Actions 2012-2016 du Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique** : un des objectifs spécifiques de l'objectif général de renforcement de la capacité stratégique et professionnelle de la police nationale est la lutte contre le banditisme et la violence faite aux femmes (accès au document [ici](#)). La mise en place de la stratégie nationale de lutte contre les violences faites aux femmes et l'élaboration d'un projet de loi sur la protection des femmes face à ces violences font partie des résultats attendus.
- Le **Projet d'appui au renforcement de la gestion publique en Haïti (PARGEP)** mis en place pour la période 2008-2015 et visant à accompagner le gouvernement dans son entreprise de refondation de l'Etat intègre le genre dans les politiques sectorielles de l'éducation, de la santé et de l'économie.

ACTEURS NATIONAUX

Responsabilités institutionnelles sur le genre

Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF) : crée en 1994 et chargé de concevoir et d'orienter les politiques d'égalité et de respect de droits des femmes
Coordinatrice à la Direction Générale (précédemment point focal genre au ministère de l'agriculture) : Gerty Adam

Ministères sectoriels

Le PNUD recommande le rétablissement de points focaux genre dans les différents ministères.

Ministère de la Santé publique : collaboration avec le MCFDF pour l'accueil et la protection des femmes victimes de violence et contre les IST

Autres acteurs nationaux (recherche, ONG...)

Rezo Fanm Kapab dAyiti (REKFAD) : observatoire du genre en Haïti, membre du Réseau des Observatoires de l'Egalité de Genre (ROEG)
Tél. : 36.80.55.83 ; email : rezofanmkapab2020@hotmail.com

La Solidarité Fanm Ayisyèn (SOFA) : organisation féministe populaire créée en 1986, très active dans la lutte contre les violences faites aux femmes et le soutien des victimes. La SOFA lutte également contre la pauvreté et mène des projets en faveur de la santé des femmes (c'est notamment un partenaire de Médecins du monde sur différents projets financés par l'AFD).
Responsable : Lise Marie Dejean
Tél. : 34.30.05.54 ; email : coord2@yahoo.fr

Association Nationale de Protection des Femmes et Enfants Haïtiens (ANAPFEH) : cette association de femmes fondée en 1991 mène des actions de prévention contre la violence faite aux femmes et prend en charge des victimes de violence (en particulier des femmes et des enfants prostitués).
Responsable : Ketellie Alysée
Tél. : 34.74.58.36 ; email : anapfeh@gmail.com

Collectif des Femmes pour le Développement Economique et Social (COFEDES) : cette association de femmes créée en 2004 aide et accompagne économiquement et socialement les femmes. Elle lutte également contre la violence.
Responsable : Marie Yolette Ravix
Tél. : 37.19.90.35 ; email : cofedes@compusoftsysteme.com

Mouvement des Femmes Haïtiennes pour l'Education et le Développement (MOUFHED) : association de promotion et de défense des droits des femmes, fondée en 1993.
Responsable : Jessie E. Benoît
Tél. : 29.42.08.26 ; email : moufhed@yahoo.fr

Organisation Haïtienne pour la Promotion et la Défense des Droits des Femmes (Kayfanm) : créée en 1984. Promotion et défense des droits des femmes, hébergement et accompagnement de fillettes victimes d'abus sexuels.
Responsable : Yolette Jeanty
Tél. : 28.16.21.33 ; email : kayfanm@yahoo.fr

KOFAVIV, La Commission des Femmes Victimes en faveur des victimes : A travers l'établissement d'un réseau d'agentes au niveau communautaire, cette association fondée en 2004 accompagne les victimes de violence, mène des actions de prévention et de plaidoyer, et lutte contre la féminisation de la pauvreté.

Responsable : Villard Maria Appolon

Tél. : 28.16.34.35 ; email : info@kofaviv.org

ACTEURS INTERNATIONAUX (Contacts, projets, littérature)

ONG internationales intervenant sur le genre

Médecins du monde : fondée en 1980, l'organisation est présente en Haïti depuis 1989. Elle y développe des projets d'accès à la santé maternelle et infantile et soutient les autorités sanitaires locales dans la lutte contre le choléra. L'organisation mène depuis 2014 un programme de réduction de la mortalité maternelle liée aux grossesses non désirées et sera à partir de 2016 à la tête d'un consortium d'organisations (incluant notamment la SOFA), dans un projet de santé maternelle et infantile et de renforcement des capacités institutionnelles. Ce dernier projet sera mené en étroite collaboration avec l'Etat haïtien et le ministère de la santé.

Tél. : 01 44 92 15 15

Care Haïti : projet sur les violences basées sur le genre.

Tél. : + (509) 2257 3573 ; email : carehaiti@pap.care.org

Enfants du monde : association suisse menant des projets de protection de l'enfance dans différents pays. En Haïti, projet de santé pour améliorer la prise en charge des femmes enceintes et de leur bébé.

Tél. : +41 22 798 88 81 ; email : info@edm.ch

PLAN France : projet d'amélioration de la situation économique des ménages ruraux et en particulier des femmes et des filles, à travers l'accès à des produits de micro-finance et l'appui à la création d'entreprises. Plus d'informations [ici](#)

Helvetas Swiss Intercooperation : l'équité sociale et de genre est un des thèmes transversaux des programmes Helvetas dans les secteurs de la reconstruction, de l'eau et de la protection des forêts.

Tél. : +509 25 13 29 33 ; email : haiti@helvetas.org

Organisations internationales et bailleurs intervenant sur le genre

ONU Femmes : travaille en partenariat avec des acteurs nationaux pour mettre fin à la violence basée sur le genre, élargir les opportunités économiques des femmes et augmenter leur participation dans le processus de décision.

Adresse du bureau de pays : 13 rue Stefen Musseau Pétiou-Ville, HT6140 HAITI

Représentant : Jean-Claude Muenda Kabisayi

Tél. : +509 2813-0754

MINUSTAH (Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti) : un des piliers d'intervention de la section Réduction de la Violence Communautaire est la problématique du genre et l'assistance légale et judiciaire.

Tél. : +509 2229-6700

ONUSIDA Haïti :

Conseillère droits humains et égalité de genre : Françoise Ndayishimiye

Tél. : +509 4079-6683 ; email : ndayishimiyeF@unhcr.org

UNFPA : le bureau de pays de Haïti a intégré dans son programme une composante « Genre et droits » et une composante « Santé de la reproduction ».

Tél. : +509 2815-6000 ; email : office@unfpa.org

UNICEF : avec le bureau de l'UNFPA, le bureau de l'UNICEF contribue à la mise en œuvre du plan national de lutte contre les violences faites aux femmes

Email : cboulierac@unicef.org (Christophe Boulierac, chef de la communication)

Délégation de l'Union Européenne en Haïti : coopération entre Haïti et l'UE dans les domaines suivants : infrastructures, développement rural et sécurité alimentaire, commerce et développement économique, gouvernance, éducation, appui à la société civile et promotion des droits humains. Parmi les projets soutenus plusieurs sont sensibles au genre : projet du MOUFHED d'assistance légale aux mères et femmes défavorisées, projet de promotion et protection des droits des femmes, projet de mobilisation communautaire pour un meilleur accès aux soins de santé de la reproduction...Le [programme de coopération](#) mentionne l'attention particulière donnée à la dimension du genre.

19 rue Borno, Pétiou-Ville, BP 15588, PV HT 6140

Tél. : +509 29 49 49 49 ; email : delegation-haiti@eeas.europa.eu

Projets sur le genre des ONG, organisations internationales et bailleurs

Santé

Muskoka Haïti : fonds de solidarité prioritaire pour la réduction de la mortalité maternelle et infantile, notamment à travers la lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes.

Education et formation professionnelle

Adolescent girls initiative : initiative de la Banque mondiale soutenue par le ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle et le ministère à la condition féminine et aux droits des femmes, pour promouvoir l'insertion professionnelle d'adolescentes haïtiennes vulnérables.

Contact : Sarah Nedolast, snedolast@worldbank.com

Travaux de production de connaissance

« Haïti : Participation des organisations de femmes dans la reconstruction post-séisme », synthèse d'une conférence organisée par le Centre de ressources et d'informations à Port-au-Prince en avril 2011, Cadre de liaison inter ONG (CLIO). Document disponible [ici](#)